

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux juin à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2021

**Présents** : Mmes Adam, Bouffeteau, Brédif, Jamet, Marre, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Liaudois, Ligonnière, Rattier, Tartarin, Taupin, Robin, Verna

**Excusés** : M. Bouton

**Secrétaire de séance** : Mme de Saint-Seine

### **Constat du quorum**

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

## **N° 2021-28 : MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS AU S.I.E.I.L**

### **5.3 Institutions et vie politique – désignation des représentants**

La maire explique au conseil municipal que la commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL). La commune est représentée par deux délégués (un délégué titulaire et un délégué suppléant).

Il est proposé de nommer M. Patrick VERNA en tant que membre titulaire (en remplacement de Mme Martine TARTARIN).

Il est rappelé que M. Michel TAUPIN est délégué suppléant.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIEIL prévoyant que chaque conseil municipal doit désigner le ou les délégués chargé(s) de constituer les délégués du comité syndical au SIEIL,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** en qualité de délégué titulaire au S.I.E.I.L : M. Patrick VERNA, 2<sup>ème</sup> adjoint, domicilié 25 rue des Fontaines 37240 La Chapelle-Blanche-Saint-Martin.

## **N° 2021-29 : CLOTURE DE LA RÉGIE DE RECTTES « PHOTOCOPIES »**

### **7.10 Finances locales – divers**

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les articles R. 1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu la délibération du 28 juillet 1975 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits « photocopies »,

Vu l'avis du comptable public en date du 18/06/2021,

Considérant qu'il y a lieu de rationaliser les régies et du faible encaissement des produits « photocopies »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits « photocopies »,
- **Décide** l'abrogation de la nomination du régisseur,
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **N° 2021-30 : MODIFICATION DE LA RÉGIE LOCATION DE SALLES**

### 7.10 Finances locales – divers

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les articles R. 1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu la délibération du 28 février 2011 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à la location de salles,

Vu l'avis du comptable public en date du 18/06/2021,

Considérant qu'il y a lieu de rationaliser les régies,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les produits perçus dans le cadre de la régie « location de salles » pour y inclure les produits perçus par l'activité « photocopies »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** que les produits de l'activité « photocopie » seront encaissés par la régie « location de salles » ,
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## Questions diverses

### **Budget – passage à la nomenclature M57**

Une nouvelle nomenclature comptable sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (passage de la nomenclature M14 à la M57).

La Trésorerie a proposé aux communes qui seraient volontaires d'utiliser cette nomenclature dès le 1er janvier 2022. La commune a accepté cette proposition.

### **Travaux : aménagement du parking de l'école**

Les travaux d'aménagement du parking ont débuté le lundi 14 juin. La durée des travaux est de 3 semaines.

Un essai sera réalisé avec le bus pour vérifier la giration du bus au niveau du parking.

Les travaux de reprise en enrobé du parking de la salle des fêtes ne seront pas réalisés avec ce programme (montant 9 600 € T.T.C). Les travaux ne rentrent pas dans l'enveloppe budgétaire.

Ceux-ci pourront être réalisés lors d'un prochain programme annuel de travaux de voirie.

### **Programme de voirie 2021**

Le marché de voirie, réalisé dans le cadre du groupement de commandes avec la communauté de communes, a été attribué à l'ent. VERNAT TP.

Récapitulatif du montant des travaux :

Travaux de voirie (ent. VERNAT TP)	23 849,10
Diagnostic amiante	1 350, 00
Maîtrise d'œuvre (cabinet ECMO)	715.47
<b>TOTAL</b>	<b>25 914,57 T.T.C</b>

L'enveloppe prévue au budget 2021 est de 35 000,00€.

Une subvention d'un montant de 9 376,00 € a été attribuée par le conseil départemental dans le cadre du Fonds départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

### **Commission de sécurité – salle des fêtes**

La salle des fêtes fait l'objet d'une visite périodique par la commission de sécurité tous les 5 ans.

L'objectif de cette visite est de vérifier la bonne application de la réglementation au titre du risque d'incendie et de panique.

La commission de sécurité viendra contrôler la salle des fêtes le lundi 28 juin à 10 h 30.

Suite au passage du bureau de contrôle Véritas, des travaux électriques et le remplacement de deux blocs de secours sont à réaliser. L'ent. Portron réalisera les travaux avant le passage de la commission de sécurité.

### **Planning location des salles**

Dans le cadre de la location des salles des fêtes (salle des fêtes et salle Saint-Martin), un planning sera transmis aux élus pour indiquer leurs disponibilités pour la réalisation des états des lieux.

Il est rappelé que les états des lieux se feront en binôme.

### **Travaux au parc Saint-Martin – création d'un verger**

L'ent. Arnault TP interviendra la première quinzaine de juillet pour réaliser les travaux de dessouchage au parc.

### **Achat d'une tondeuse tractée**

Une tondeuse thermique tractée pour tondre la pelouse de la mairie et de la salle des fêtes a été achetée pour un montant de 800,00 € T.T.C (tondeuse de la marque TORO – ent. PORCHERON)

Le travail réalisé avec le tracteur tondeuse n'était pas satisfaisant (hauteur de coupe trop haute).

### **Feu d'artifice 14 juillet**

Un devis a été signé avec l'ent. PYRAGRIC pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet (2 400,00 € T.T.C )

La prestation est la même que celle réalisée en 2019 (durée du feu : 16 min).

M. Tartartin précise qu'il faudra prévoir d'installer l'alimentation électrique, les mortiers (stocker dans la chaufferie de l'église), ainsi que de la rubalise pour sécuriser.

### **Mise à jour du plan canicule**

Une note d'information sera transmise aux personnes de plus de 65 ans ou vulnérables dans le cadre du plan canicule.

En cas d'alerte canicule déclenchée par le Préfet, la mairie met à disposition la salle des fêtes climatisée de 14h à 17h (si celle-ci est disponible). Une réservation la veille sera nécessaire. Le déplacement entre le domicile et la salle des fêtes reste à la charge de la personne.

Il est précisé qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet, le club de l'Automne Rose utilisera la salle des fêtes les jeudis après-midi (au lieu de la salle Saint-Martin).

### **Prêt de chaises – associations Terre d’Images**

L’association Terre d’Images empruntera 100 chaises de la salle des fêtes le samedi 10 juillet pour une séance de cinéma en plein air au Prieuré du Louroux.

### **Compte-rendu réunion – travaux d’aménagement autour de la lagune**

Une réunion a été organisée avec la communauté de communes pour évoquer les travaux à réaliser aux abords de la lagune.

Différents points ont été abordés : aménagement du fossé collecteur de la lagune, amélioration de la qualité des rejets de la lagune et travaux sur le cours d’eau de la Riolle (pour résoudre des problèmes d’inondations de parcelles).

Des financements peuvent être obtenus par l’agence de l’eau et dans le cadre du nouveau contrat de rivières (des études seront nécessaires).

Un compte-rendu sera réalisé par les services de la communauté de communes et sera transmis aux élus.

### **Compte-rendu groupe de travail – décorations de Noël**

Un budget de 3 000,00 € a été voté pour l’achat de décorations de Noël.

Le thème couleur choisi est le blanc.

Des décorations seront commandées pour illuminer la mairie (encadrement et rideaux scintillant sur les fenêtres) et l’église. Par ailleurs, les 4 arbres situés le long de la rue des Fontaines seront illuminés.

Des décorations de Noël non lumineuses seront installées sur le nouveau parking situé derrière l’école. Ces décorations pourraient être réalisés par les enfants de l’école (à voir avec les maîtresses).

Il est proposé de voir avec les agents techniques pour réaliser deux structures lumineuses qui seront installées sur le parking de la rue de l’église et à côté du puits (au niveau du restaurant). Les guirlandes bleues existantes seront utilisées pour illuminer ces structures.

Une guirlande lumineuse sera installée sur le cèdre (place de la salle des fêtes).

Un concours « décoration de Noël » sera organisé (sur inscription). 3 lauréats seront récompensés par des bons d’achat d’une valeur de 50 €.

### **Jury départemental du fleurissement**

Suite à la candidature de la commune au label villes et villages fleuris, le jury départemental du fleurissement se déplacera sur la commune le lundi 12 juillet à 11h45.

Concernant le concours des maisons fleuries, la visite de la commission aura lieu le mardi matin 13 juillet. Les catégories restent identiques à l’année précédente : catégorie bourg et hameaux (3 prix par catégorie). Un bon d’achat d’une valeur de 50 € sera offert aux gagnants.

### **Compte-rendu de la commission communautaires ordures ménagères**

Suite à la réunion de la commission communautaire sur les ordures ménagères, M. Adam indique qu'il sera privilégié l'utilisations des bacs jaunes pour le tri (en remplacement des sacs jaunes).

### **Sécurisation des réseaux La Guichèterie- La Varenne – La Haute Pommerie**

Lors des travaux de sécurisation des réseaux, la voirie a été abimée. L'entreprise OMEXOM réalisera les reprises de voirie le 7 juillet.

*La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le mardi 20 juillet 2021 à 20 h 30*

### **Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal**

	<b>Délibérations</b>
<b>2021-27</b>	Modification des délégués au S.I.E.I.L
<b>2021-28</b>	Clôture de la régie de recettes « photocopies »
<b>2021-29</b>	Modification de la régie de recettes « location de salles »

**Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2021**

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Adam Jean-Pascal	
Bouffeteau Daniel	
Bouton Richard	Excusé
Brédif Florence	
Jamet Evelyne	
Liaudois Jean-Michel	
Ligonnière Pascal	
Marre Anne-Laure	
Rattier Jean-Philippe	
Robin Patrick	
de Saint-Seine Chantal	
Tartarin Martine	
Tartarin Nicaise	
Taupin Michel	
Verna Patrick	